DEMANDE D'INDEMNITE COMPLEMENTAIRE INTERRUPTION DE CARRIERE A MI-TEMPS **F10**

A retourner au : **FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES DE CARROSSERIE (S.C.P. 149.02)**
Avenue Jules Bordet 164 - 1140 BRUXELLES T. 02/776.78.71 - Fax. 02/776.78.80

A REMPLIR PAR L'OUVRIER(ERE)

Nom ..... Prénom .....

Rue ..... n° ..... Boîte .....

Code Postal ..... Commune .....

N° de registre national ⌊ ⌋⌊ ⌋ ⌊ ⌋⌊ ⌋ ⌊ ⌋⌊ ⌋-⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋-⌊ ⌋⌊ ⌋

déclare avoir droit à l'indemnité complémentaire pour interruption de carrière mi-temps.

Je joins une attestation de l'ONEM prouvant que je bénéfice d'une indemnité de l'ONEM (C62).
Chaque fois que l'ONEM m'adresse une attestation (C62), je la transmets directement au Fonds Social pour sauvegarder mes droits.
Je m'engage à avertir immédiatement le Fonds Social en cas de reprise du travail.

..... / ..... / 20.....

Signature
précédée de la mention "déclaré sincère et véritable"

IBAN BE ⌊ ⌋⌊ ⌋ ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋ ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋ ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋

Si numéro de compte étranger, remplir n° BIC ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋

A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR

Nom - Raison sociale .....

Rue ..... n° ..... Boîte .....

Code Postal ..... Commune .....

N° O.N.S.S. complet : ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋-⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋-⌊ ⌋⌊ ⌋

représenté par ..... agissant en qualité de ..... déclare que l'ouvrier(ère)

susmentionné(e) est en interruption de carrière mi-temps depuis le ..... / ..... / ..... jusqu'au ..... / ..... / .....

..... / ..... / 20.....

Signature
précédée de la mention "déclaré sincère et véritable"

REMARQUE

L'ayant-droit et l'organisme de paiement sont priés de vérifier l'exactitude de toutes les mentions, en particulier le numéro de registre national et les dates, et, le cas échéant, d'en demander la rectification suivant la procédure prévue. Vos données à caractère personnel seront enregistrées dans le fichier du fonds social. Les données à caractère personnel que vous transmettez moyennant le présent formulaire, seront traitées par le fonds social des entreprises de carrosserie. Elles seront traitées conformément aux dispositions du Règlement général européen relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Le fonds social traite les données à caractère personnel exclusivement aux fins auxquelles elles sont collectées, à savoir l'obligation légale de règlement et d'assurance de l'octroi et du versement des indemnités complémentaires aux ouvriers de la SCP 149.02. Les données à caractère personnel seront collectées tant que ces fins le requièrent. Vous bénéficiez d'un droit de regard sur vos données à caractère personnel. Vous bénéficiez du droit d'accès, de consultation et, le cas échéant, de rectification. Dans certains cas et lorsqu'ils sont pleinement justifiés, vous pouvez requérir le droit de suppression de vos données à caractère personnel. Pour exercer ces droits, veuillez prendre contact avec le fonds social.